



Projet Pédagogique de
l'Accueil de Loisirs de la communauté
d'agglomération Chartres métropole
situé à **Sours**

Thème : « De Belles et Bonnes vacances »

JUILLET 2011

SOMMAIRE

Présentation de la Communauté d'Agglomération Chartres métropole

Présentation de l'association et du projet éducatif des PEP

Présentation du projet Enfance-Jeunesse

Structure

Capacité d'accueil

Description des locaux

Présentation de l'équipe

Journée type

Rôles de chacun

Informations diverses

Tableau d'objectifs



PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CHARTRES METROPOLE

La Communauté d'Agglomération Chartres métropole est née le 1^{er} janvier 2011, grâce à la volonté des élus de Chartres métropole, les Communautés de Communes de l'Orée de Chartres et du Val de l'Eure se sont associées pour réaliser un projet de développement commun. En rassemblant les moyens et les énergies, une communauté d'Agglomération permet, en effet, de mieux répondre aux besoins des habitants et d'œuvrer au devenir d'un territoire.

Aujourd'hui la Communauté d'Agglomération exerce de nombreuses compétences que les différents conseils municipaux ont choisi de lui déléguer. Vie économique, enfance et jeunesse (Orée de Chartres et Val de l'Eure exclusivement jusqu'en décembre 2013), animations culturelles, loisirs, transports, environnement ... Au travers des services qu'elle gère et des projets qu'elle initie, Chartres métropole contribue de manière essentielle au développement, à l'aménagement et à l'animation de notre bassin de vie, pour l'ensemble de ses habitants.

Une délégation de service publique a été signée entre la Communauté d'Agglomération Chartres métropole et l'Association Départementale PEP 28 pour s'occuper du secteur de l'Orée de Chartres. Celui-ci est étendu sur la moitié Nord Est – Sud Est du bassin de vie chartrain et regroupe 16 communes rurales d'environ 16 600 habitants (Berchères-les-Pierres, Berchères-Saint-Germain, Challet, Clévilliers, Coltainville, Corancez, Gasville-Oisème, Gellainville, Houville-la-Branche, Jouy, Morancez, Nogent-le-Phaye, Poisvilliers, Prunay-le-Gillon, Saint Prest et Sours).

Afin de permettre un accueil de qualité à tous les enfants et jeunes de 3 à 17 ans, un si vaste territoire a été découpé en trois pôles :

- au nord : Jouy (regroupant Berchères St Germain, Challet, Clévilliers, Coltainville, Gasville-Oisème, Poisvilliers et Saint-Prest)
- au sud : Morancez (regroupant Berchères les Pierres, Corancez, Gellainville, Houville la Branche) et Sours (regroupant Nogent le Phaye, Prunay le Gillon)

JOUY :

L'ancienne clinique achetée par la commune de Jouy transformée en restaurant scolaire et Centre de Loisirs mise à la disposition de la Communauté d'Agglomération a laissé place dès 2001 à un accueil de loisirs pour environ 70 enfants de 6 à 11 ans. Ce bâtiment a été agrandi par une extension adaptée à la tranche d'âge 3 à 5 ans, le centre étant ouvert depuis 2007 à ces enfants.

Intégrée au 1^{er} janvier 2009, la commune de Saint-Prest, dotée d'un fort potentiel d'enfants ouvre les locaux des écoles maternelles et primaires pour le mois de juillet.

MORANCEZ :

Transféré de l'école élémentaire à l'ancienne ferme de Chavannes réhabilitée et agrandie par la Communauté de Communes de l'Orée de Chartres en 2007/2008, l'accueil de loisirs se déroule, depuis l'été 2008, dans le cadre de ce patrimoine privilégié mis à disposition par Morancez.

SOURS :

Au mois de juillet, les locaux scolaires sont mis à disposition par la commune. Les autres périodes de vacances scolaires et mercredis se déroulent à Morancez avec un accueil à Sours et transport par car.

Poursuivant son soutien à l'animation enfance jeunesse, un budget annuel est consacré par la Communauté d'Agglomération à ce service. Il représente 50 % du coût de ces vacances laissant à la charge des familles 35 %, la CAF participant pour 15 %.

Pour conduire les actions Enfance-Jeunesse, les conseillers communautaires ont élu Jean-Pierre GORGES, Président, Maire de Chartres qui a confié à Christine GOIMBAULT, Vice-présidente, Maire de Saint-Georges-sur-Eure, la délégation à l'animation enfance-jeunesse. Sous l'impulsion donnée par les représentants des communes regroupées en sous-commission et commission enfance-jeunesse, Chartres métropole contribue à l'épanouissement des jeunes du territoire.

Le service est assuré en partenariat avec l'ADPEP 28 qui assure la gestion de ces accueils de loisirs à la suite d'un contrat, appelé délégation de service public, avec la Communauté d'Agglomération Chartres métropole





PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ET DU PROJET EDUCATIF DES PEP

La Fédération générale

La première Guerre mondiale fait en France de nombreux dégâts tant sur le plan économique que humain. Les femmes des soldats, sans ressources, doivent travailler pour subvenir aux besoins de la famille. Par manque de revenus suffisants ou suite à des remariages, beaucoup enfants sont placés chez des membres de la famille.

Le pays tout entier est associé à cette douleur des familles. Les illustrations de l'époque, (timbres, cartes postales, dessins...) témoignent de la gravité de la perte humaine et des épreuves qu'elle leur impose. C'est alors que la société dans son ensemble, sensibilisée, participe à un élan de solidarité qui amène les corps de métiers (l'orfèvre, la bijouterie...) à créer des formes d'orphelinat industriel. De même, au sein des écoles publiques, des collectes ou des dons en nature sont organisés pour soutenir l'action des nouvelles associations.

Petit à petit le mouvement s'amplifie et en 1917, le principe de solidarité nationale oblige la France « à réparer les effets des conséquences de la guerre ». Le statut de pupille de la nation est ainsi créé. Il s'accompagne de la naissance d'organismes destinés à soutenir les pupilles sur le plan matériel et de l'éducation. Pour rendre plus efficace le dispositif, l'office national des pupilles de la nation se déploie dans les départements.

Au vu de l'organisation actuelle des PEP, nous pouvons considérer qu'ils sont une émanation directe des pupilles de la nation. A l'exception près, et elle est primordiale, que les pupilles de l'enseignement public sont laïcs. Les personnels de l'Education nationale, inspecteurs d'Académie et instituteurs, à l'identique des autres corps de métiers, se sont mobilisés dès 1915 autour d'associations départementales pour ensuite s'orienter, en 1917, sur la création de la Fédération générale des associations des Pupilles de l'Enseignement public. Ils défendent le caractère laïc de leur mouvement, caractère qui, aujourd'hui encore, fait leur identité.

Dès 1919, le mouvement PEP est reconnu d'utilité publique.

L'association départementale PEP d'Eure et Loir

L'ADPEP – Association Départementale de Pupilles de l'Ecole Publique d'Eure et Loir a été déclarée à la Préfecture du département le 20 juin 1926. Son siège est situé à l'Inspection académique d'Eure et Loir et les présidents qui se sont succédé à la tête de l'association, ont toujours été inspecteurs d'académie, recteurs ou hommes politiques.

En 1947, l'association, soutenue par Mr Villin, Inspecteur d'académie, acquiert, avec des fonds réunis par souscription par les coopératives scolaires et les instituteurs, le premier centre de vacances à Cadéac.

Situé dans les Hautes-Pyrénées, ce centre de vacances au pied de la montagne fait le bonheur de nombreux enfants des écoles publiques d'Eure et Loir. Il permet à beaucoup d'entre eux de découvrir le plaisir de la neige, puisque depuis 1961 Cadéac accueille des classes de neiges.

Le deuxième centre de vacances est créé en 1947 à Senonches, installé dans l'internat du collège « La Loge des Bois ». Ce centre est aujourd'hui devenu, après travaux, un Institut thérapeutique éducatif et pédagogique.

En 1966, l'association prend la direction des actions menées vers les enfants handicapés et crée plusieurs centres : l'IME à Mainvilliers, les CMPP de Chartres et de Dreux, l'IME de Nogent-le-Rotrou. Elle gère actuellement huit établissements médico-sociaux.

Après la montagne et la campagne, elle propose des séjours à la mer et devient prestataire du centre de vacances de Carolles, propriété de la mairie de Mainvilliers, dans le département de la Manche. C'est le début d'une ère où les PEP deviennent prestataires auprès de plusieurs communes du département.

Aujourd'hui, les PEP 28 gèrent 40 Accueils de loisirs sans hébergement et des accueils périscolaires. Toujours à la charge des écoles, de leurs enseignants, des adhésions volontaires et des subventions des collectivités territoriales et du Conseil Général, l'ADPEP 28 est devenue une association très appréciée. Mais elle doit sa longue vie à un grand nombre de personnes connues du département et au travail de bénévoles.

Le projet éducatif

UN PROJET EDUCATIF FORT, DES TEMPS DE LOISIRS POUR REpondre AUX ATTENTES DES JEUNES ET DE LEURS PARENTS :

Le projet éducatif privilégie plusieurs axes :

- Apprendre à vivre ensemble
- S'enrichir d'expériences nouvelles, culturelles et sportives ou scientifiques
- Accéder à plus d'autonomie
- Favoriser des initiatives individuelles
- Participer à des projets collectifs
- Créer et développer l'accompagnement à la scolarité et l'aide à la parentalité
- Comprendre l'environnement pour le respect

Des accueils adaptés

Association reconnue d'utilité publique, les PEP défendent le droit aux loisirs et s'emploient à proposer des accueils de qualité au plus juste prix, offrant toutes les garanties et autorisations nécessaires.

Des possibilités pour tous

Avec plus de 150 sites en France et à l'étranger et des centaines de séjours, les PEP répondent à la demande et aux besoins de chacun : enfants, familles, collectivités territoriales.

Des activités multiples et enrichissantes

Alliées à une vie quotidienne de qualité, les activités répondent aux valeurs de laïcité, de citoyenneté et de solidarité des PEP. L'accueil de loisirs PEP est un lieu d'épanouissement personnel, de créativité, de socialisation auquel tous les enfants ont droit, quelles que soient leurs origines sociales, culturelles ou religieuses.

UN PROJET PARTAGE :

Avec les jeunes et les familles

La diversité des enfants et jeunes accueillis est un facteur d'enrichissement du groupe. L'épanouissement de chacun est favorisé. Les relations avec les familles sont indispensables (présentation de la structure, inscription, information, contact quotidien, enquêtes de satisfaction, rencontres autour des réalisations des enfants et des jeunes...).

Avec les équipes

L'organisation des accueils est confiée par les associations départementales PEP à des équipes d'animation, placées sous la responsabilité de directeurs qui en sont garants. Chaque équipe adhère au projet éducatif, élabore et met en œuvre un projet pédagogique dans le cadre de ce projet éducatif. Chacun est un acteur de l'économie sociale et de l'éducation populaire.

- **Equipe de Direction** : Le directeur est le mandataire et le représentant des PEP, dont il défend les valeurs et les intérêts. Il est le garant du bon déroulement du séjour et de la mise en œuvre et de l'exécution du projet pédagogique. Il est le gestionnaire de l'équipe et participe à la formation des animateurs. Il assure les relations avec les familles.
- **Equipe d'Animation** : Répondant aux conditions réglementaires actuelles, elle est associée à la réalisation du projet pédagogique à travers l'élaboration et la réalisation d'un projet d'animation. Les animateurs sont responsables de la sécurité physique, morale et affective des mineurs accueillis.

Avec les partenaires

Les temps éducatifs que vit l'enfant s'inscrivent dans une logique de complémentarité (éducation « partagée ») dont chacun, parents, enseignants, cadres éducatifs, associations... est responsable et auxquels tous doivent contribuer.

Avec les personnes en situation de handicap

Les PEP s'engagent à favoriser l'intégration dans les accueils de loisirs des personnes handicapées, à assurer à ses équipes une formation spécifique à l'accueil de la personne handicapée, à informer tout futur intervenant que l'organisme est signataire de la charte de déontologie sur l'accueil des personnes en situation de handicap, à réunir les conditions optimales et à organiser des réunions de concertation pour un bon déroulement du séjour de ces personnes.

DES LIEUX A VIVRE, DES TEMPS A VIVRE :

Chaque accueil de loisirs s'inscrit dans un environnement qu'il convient de respecter et valoriser. Les PEP favorisent l'éducation à l'environnement ainsi qu'au développement durable, notamment sur les temps de vie collective.

Les repas sont un moment fort de la journée et favorisent l'échange et la convivialité ; ils sont un moment d'éducation à la vie en société. Le rythme de vie s'équilibre entre moments d'activité, moments de repos et temps d'échanges entre jeunes et équipes d'encadrement.

L'hygiène est un aspect important de la vie en accueil de loisirs, parce que c'est un facteur de santé, de bien-être et d'éducation. Les activités de sensibilisation à l'environnement permettent l'acquisition d'attitudes nouvelles et favorisent l'ouverture d'esprit.

Aucune activité ne remplit son rôle si elle ne s'inscrit pas dans une volonté d'enrichissement de l'enfant. Les équipes veillent donc à mobiliser l'ensemble des compétences et ressources disponibles. Les activités, proposées par les enfants ou les animateurs, constituent des occasions d'expression, de communication, de rencontre, d'action dans ou sur le milieu. Elles permettent l'initiative, la prise de responsabilité, entraînent des acquisitions diverses et par là-même sont sources de plaisir.

Le transport est un moment éducatif qui se prépare et dont l'organisation engage la responsabilité de l'association qui l'organise. Toutes les conditions de sécurité y sont réunies.

PRESENTATION DU PROJET ENFANCE - JEUNESSE

Le projet enfance jeunesse (01/01/10 - 31/12/13):

La Communauté de Communes de l'Orée de Chartres a réalisé avant 2006, une étude / diagnostic et une évaluation approfondie sur l'ensemble du territoire intercommunal. La démarche développée en partenariat avec les institutions (CAF, DDJS) a mobilisé l'ensemble des acteurs du territoire : parents, jeunes, associations, élus... Un Comité de Pilotage a été constitué pour enrichir les différentes étapes du diagnostic. La population a été interrogée sur l'offre de service actuelle, sa satisfaction, ses attentes pour les années à venir. L'étude a abouti à la rédaction du projet éducatif local et à la définition de priorités d'action. Entre 2010 et 2013, le projet enfance-jeunesse a été résigné et prolongé.

Les Equipements



INDICATEURS DIAGNOSTICS	OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIAUX CFtable 1	OBJECTIFS OPERATIONNELS Descriptions de comportements observables	CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE Les moyens humains, matériels, financiers Les critères d'exigence	EFFETS SUR LE TERRITOIRE CFtable 2	EFFETS SUR LE PUBLIC CFtable 3	Créations / Objectifs atteints
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de nombreux équipements sportifs • Pas de locaux dédiés pour les CLSH existants sauf à Jouy • Pas de local dédié pour l'accueil des ados 	<ul style="list-style-type: none"> • Exploiter et améliorer les ressources existantes • Terminer la construction d'une structure CLSH dédiée à Morancez, étudier la possibilité de création d'équipement à Sours, reconfigurer les locaux situés à Jouy pour un accueil spécifique des 3-6 ans • Pérenniser l'accueil des jeunes lors d'animations itinérantes grâce à la mise à disposition de salles communales 	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'un vestiaire pour le terrain de baseball à Gellainville Construction d'un terrain de sport à Poisvilliers Construction d'un vestiaire pour le terrain de football à Nogent (à l'étude) Utilisation des structures pour des animations CLSH ou ados • Fin de la construction du CLSH situé à Morancez Etude sur le type d'équipement à envisager éventuellement à Sours • Continuer à travailler en partenariat avec les Communes et en favorisant le maillage territorial 	<ul style="list-style-type: none"> • Montage de dossiers, mise en place d'animations spécifiques par les équipes d'animation • Etude de pertinence à mener concernant la réalisation d'un CLSH à Sours (ou d'un accueil petite enfance) Développer l'accueil des 0-3 ans ? • Contacts et informations régulières aux Maires et membres du Comité de Pilotage 	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure couverture territoriale • Amélioration des équipements • Amélioration de l'offre de service • Meilleure connaissance par les familles et les jeunes des équipements et du territoire de la CCOCC 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des besoins spécifiques de la population • Amélioration de la qualité d'accueil • Augmentation de la diversité des pratiques proposées • Augmentation du nombre de Communes accueillant des animations ados 	<ul style="list-style-type: none"> Construction d'un ALSH à Morancez Agrandissement de l'ALSH à Jouy Achat de 2 minibus Changement de lieu de stage à chaque période de vacances scolaires



Les Temps extrascolaires

INDICATEURS DIAGNOSTICS	OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIAUX CF table 1	OBJECTIFS OPERATIONNELS Descriptions de comportements observables	CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE Les moyens humains, matériels, financiers Les critères d'exigence	EFFETS SUR LE TERRITOIRE CF table 2	EFFETS SUR LE PUBLIC CF table 3	Créations / Objectifs atteints
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de 3 CLSH (5-11 ans ou 6-11 ans) fonctionnant sur des rythmes et périodes différents, aux petites vacances, grandes vacances et mercredis et d'1 CLSH AFR fonctionnant sur <u>Brunoy-le-Gillon</u>. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir l'offre de service sur les 3 pôles, et l'améliorer ▪ Rechercher une cohérence et une complémentarité entre les structures 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir la coordination (ouverture, tarifs...), tendre vers une harmonisation des horaires entre les CLSH ▪ Créer des liens avec l'AFR 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cohérence entre les équipes des différentes structures ▪ Organiser des rencontres entre structures et équipes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Périodes extrascolaires entièrement couvertes pour les CLSH, cohérence, accueil de proximité le mercredi, projets communs (inter-centres, sorties, camps d'été...) 		<p>Ouverture à l'année des ALSH à Jouy et Morancez</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mutualisation des Centres sur certaines périodes impliquant des accueils / transports des pôles fermés vers le pôle ouvert 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir la mutualisation permettant de couvrir toutes les périodes de vacances (coordination des périodes d'ouverture) et améliorer le système d'accueil/transport 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Couvrir l'ensemble des périodes extrascolaires, développer un accueil CLSH de proximité le mercredi, organiser différemment l'accueil et le transport des enfants d'un pôle à l'autre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudier une solution adaptée pour les accueils et transports, créer une équipe à l'année sur le CLSH situé à Morancez 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation améliorée de la mutualisation, sécurité augmentée pendant les transports 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en compte des besoins des familles concernant les 3-5 ans, accueil adapté pour les <u>pré-ados</u> et prise en compte de leurs besoins, développement des animations pour les ados, cohérence sur le territoire, périodes d'ouverture satisfaisantes 	<p>Ouverture en juillet à Sours (depuis la création) et à Saint Prest (depuis 2009)</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de CLSH pour les 3-5 ans 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouvrir les structures aux enfants de 3 et 4 ans 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un CLSH situé à Morancez adapté pour l'accueil des plus petits, effectuer les démarches et aménagements nécessaires pour le CLSH situé à Jouy, étudier la possibilité d'accueil des maternels à <u>Sours</u>. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation des aménagements nécessaires à des accueils adaptés, démarches administratives 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueil adapté des 3-5 ans 		<p>Ouverture pour les 3-11 ans dans les quatre ALSH</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Peu de fréquentation des CLSH par les 10-12 ans 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adapter l'accueil des 10-12 ans 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser des temps d'animation distincts 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place de projets spécifiques aux 10-12 ans 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueil adapté des 10-12 ans et réponse à des besoins et attentes identifiés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation de la participation des enfants et des jeunes 	<p>Animations 12-17 ans à chacune des vacances scolaires (stages, séjours, journées à thème)</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animations ados ne couvrent pas toutes les vacances et quasi-inexistantes les mercredis et week-ends 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer progressivement le secteur ados 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer des animations ados sur toutes les périodes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer les moyens humains dédiés au secteur ados 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Périodes extrascolaires entièrement couvertes pour le secteur ados, y compris l'été (régularité satisfaisante de l'organisation de stages et séjours) ▪ Offre équilibrée sur l'ensemble du territoire 		

L'Accessibilité et le Public

INDICATEURS DIAGNOSTICS	OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIAUX CFtable 1	OBJECTIFS OPERATIONNELS Descriptions de comportements observables	CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE Les moyens humains, matériels, financiers Les critères d'exigence	EFFETS SUR LE TERRITOIRE CFtable 2	EFFETS SUR LE PUBLIC CFtable 3	Créations / Objectifs atteints
<p style="text-align: center;">Accessibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Harmonisation effective des tarifs sur l'ensemble du territoire ▪ Acquisition d'un minibus ▪ Transport des Communes de la CCOC vers les Communes-pôles insistant 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir l'harmonisation des tarifs et étudier une adaptation des tarifs en fonction de la typologie des familles fréquentant les structures ▪ Maintenir le minibus ▪ Améliorer le transport des Communes vers les Communes pôles (2 véritables pôles seront mis en place) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir l'harmonisation des tarifs ; les adapter en fonction des revenus pour les CLSH ; maintenir des tarifs attractifs pour les jeunes. Tarification à revoir à la baisse pour les familles sans impact sur la qualité de service ▪ Maintenir le minibus ▪ Mise en place de transports des Communes vers les Communes pôles (2 véritables pôles seront mis en place) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude en concertation avec les élus, la CAF et la DDJS, échanges d'expériences avec d'autres collectivités Aides spécifiques au cas par cas (CIAS) ▪ Utiliser les ressources locales (convention avec des syndicats de transports...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lisibilité des tarifs et accessibilité au plus grand nombre ▪ Amélioration de l'accès pour les enfants et jeunes, notamment pour ceux qui habitent les Communes les plus éloignées des pôles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation de la fréquentation des structures 	<p>Grille tarifaire commune prenant en compte les différentes tranches selon imposition</p> <p>Achat de 2 minibus</p> <p>Transport gratuit en car du Pôle de Sours à Morancez</p> <p>Transport gratuit des adolescents</p>
<p style="text-align: center;">Public</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence d'offre pour les 3-5 ans ▪ Fréquentation faible par les 10-12 ans ▪ 12-16 ans en demande d'une offre plus régulière ▪ Possibilité de s'impliquer dans l'organisation appréciée par les enfants et les jeunes ▪ Pas de lieu d'expression pour les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer des activités, des structures ET UNE ORGANISATION permettant un accueil adapté à chaque âge ▪ Continuer à favoriser la participation des jeunes dans l'organisation des structures (projets pédagogiques) ▪ Créer un espace d'expression (Conseil Communautaire, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travailler en partenariat avec les acteurs locaux tels que les associations, adapter les structures, élaborer des projets pédagogiques tenant compte des spécificités de chaque âge 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser les échanges entre les acteurs locaux et les équipes, créer des espaces adaptés dans les structures, intégrer l'idée d'accueil adapté dans les projets pédagogiques ▪ Mobiliser les moyens humains nécessaires à la réalisation de ces objectifs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de nouvelles activités Organisation des structures mieux adaptée aux besoins du public 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation de la fréquentation des structures 	<p>ALSH ouverts aux 3-11 ans</p> <p>Amélioration constante des projets pédagogiques</p> <p>Projets impliquant les adolescents (C ton séjour)</p> <p>Fréquentation en hausse permanente</p>

L'Encadrement et la Formation, l'Implication des Familles, La Communication



INDICATEURS DIAGNOSTICS	OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIAUX CF table 1	OBJECTIFS OPERATIONNELS Descriptions de comportements observables	CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE Les moyens humains, matériels, financiers Les critères d'exigence	EFFETS SUR LE TERRITOIRE CF table 2	EFFETS SUR LE PUBLIC CF table 3	Créations / Objectifs atteints
<p>Encadrement – Formation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation assurée par le gestionnaire ▪ Existence d'un poste de Coordination ▪ Equipes commençant à travailler en lien ▪ Déficit de moyens humains dédiés au secteur ados 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien de la formation assurée par le gestionnaire ▪ Maintien d'un poste de Coordination ▪ Echanges réguliers entre les équipes ▪ Réflexion autour du renforcement de l'équipe d'encadrement des activités ados 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la qualification des équipes ▪ Maintien d'un poste de Coordination ▪ Projets communs (inter-centres, sorties, camps d'été...) ▪ Création d'un poste de Directeur ados à l'année 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formations régulières ▪ Communication entre les équipes ▪ Recrutement d'un Directeur ados à l'année 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la qualification des équipes et stabilisation de l'encadrement ▪ Meilleure cohérence ▪ Création d'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la qualité de service ▪ Meilleure cohérence et meilleure égalité de service sur le territoire ▪ Augmentation de l'offre pour les ados 	<p>Coordonnateur maintenu</p> <p>Recrutement d'un directeur/animateur pour secteur ados</p> <p>Qualification accrue des personnels</p>
<p>Implication des Familles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Familles présentes lors des manifestations ponctuelles lorsqu'elles sont sollicitées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir le lien avec les familles ▪ Prendre en compte leurs avis sur la politique jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Continuer à organiser des rencontres avec les familles (actions ponctuelles dans les CLSH et secteur ados) ▪ Mener une enquête / recueil d'impression sur la politique jeunesse mise en place 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fêtes de fin de Centre, spectacles ou expositions des enfants, événements festifs, remise de diplômes ARPS... ▪ Enquête par l'intermédiaire des Ecoles et structures 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de lien 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Meilleure connaissance de la vie des Centres par les familles et de la politique jeunesse dans sa globalité 	<p>Invitation des familles à chaque évènement et participation importante</p> <p>Enquête régulière auprès des ados et familles</p>
<p>Communication</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Début d'une adaptation des moyens de communication en fonction du public et des relations presse 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer la communication Enfance-Jeunesse en direction du public (Enfance-Jeunesse, familles, acteurs locaux) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adaptation complète des moyens de communication en fonction du public ▪ Relations presse régulières ▪ Information directe aux jeunes par courrier et mail ▪ Information aux Maires ▪ Articles dans l'agenda et le bulletin communautaire ▪ Développement du site Internet 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recueil des adresses mails et postales, mailings, envois groupés, communiqués de presse, conférences de presse ▪ Développement du site Internet (contenu et notoriété) et de la téléinscription pour les jeunes ainsi que le téléchargement des dossiers d'inscription pour les enfants et les jeunes ▪ Communication avec les membres du Comité de Pilotage et les Maires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la connaissance de l'existant, tant par les habitants de la CCOC que par les extérieurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Meilleure information sur les services proposés qui favorise la connaissance et permet l'augmentation de la fréquentation 	<p>Communication forte auprès des familles et adolescents</p> <p>Site internet (tous téléchargements possibles)</p> <p>Envoi groupé et mailing avant chaque période de vacances scolaires</p>



LA STRUCTURE

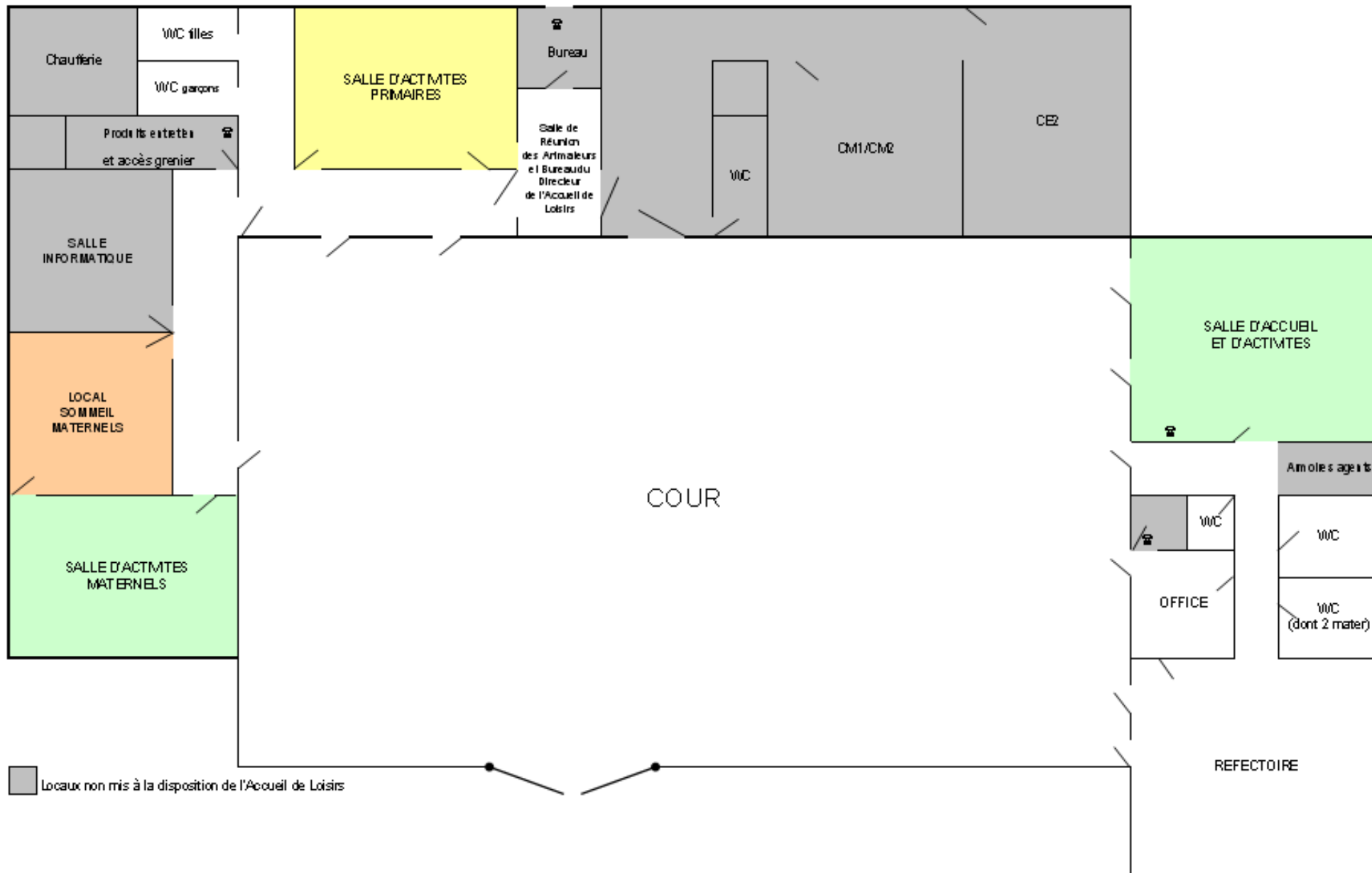
Nom de la structure	Accueil de loisirs communautaire situé à Sours
Adresse	Ecole de la vallée 24 rue Isambert 28630 SOURS
Téléphone	02 37 25 73 34 / 76 81
Fax	
Mail	
Horaires d'ouverture	7h30 à 18h00

CAPACITE D'ACCUEIL

Age	Nombre de 3-5 ans	Nombre de 6-11 ans	Nombre de 12-17 ans	Total
Mercredis				
Février				
Avril				
Juillet	16	33		49
Août				
Toussaint				
Noël				

DESCRIPTION DES LOCAUX

PLAN DES LOCAUX DE L'ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE SITUÉ A SOURS (Ecole de la Vallée)



**P
R
E
S
E
N
T
A
T
I
O
N

D
E

L
,
E
Q
U
I
P
E**

NOM	Prénom	Age	Qualification (diplôme obtenu)	Fonction (Directeur, Animateur, Personnel de service, Chauffeur...)	Statut : CDI, CDD, CEE, Stagiaire, Intervenant, au pair, Mise à disposition	Périodes	Groupe d'âge attribué	Horaires	Durée hebdomadaire de travail
Rimbault	Dimitri	29	Bafa, afps, beatep apn et env., bafd en cours	Directeur	CDI	04/07/11 AU 29/07/11	3/5 ET 6/12ANS	8h /18H	50h
Hoffmann	Johanna	24	BAFA	Animatrice	CEE	04/07/11 AU 29/07/11	6/12 ans en S2, S3et S4 3/5ans en S1	7H30/17h30 en S1,S3 et 8h /18H en S2, S4	50h
Deneau	Laura	18	BAFA	Animatrice	CEE	04/07/11 AU 29/07/11	6/12ans en S1, S3, S4 et 3/5ans en S2	7H30/17h30	50h
Lesourd	Amandine	18	BAFA EN COURS	Animatrice	CEE	04/07/11 AU 29/07/11	3/5 ANS	7H30/17h30 en S1,S3 et 8h /18H en S2, S4	50h
Roulon	Cécile	17	BAFA EN COURS	Animatrice stagiaire	CEE	04/07/11 AU 25/07/11	3/5 ANS S2, S4 et 6/12ans en S1, S3	8h /18H : S1, S3 7H30/17h30:S2,S4	50h
Roulon	Cécile	17	BAFA EN COURS	Animatrice stagiaire	Contrat au pair	26 /07/11 AU 29/07/11	3/5 ANS	8h /18H	50h
				Personnel d'entretien et de restauration					

UNE JOURNEE TYPE

Horaires	Activités
7h30 -9h00	Accueil des enfants
9h00-12h00	Activités (l'activité pourra être plus ou moins longue, en fonction des envies du groupe, du temps...)
12h00-13h00	Repas
13h00-14h00	Temps libre, temps calme (une sieste sera proposée au 3-5ans en priorité, jusqu'à 14h30) ainsi que le temps de pause des animateurs.
14h00-16h00	Activités
16h00-17h00	Goûter, retour sur la journée, discussion et jeux avec les enfants
17h00-18h00	Accueil des familles, retour sur la journée avec les parents et temps de loisirs libre avec les enfants en attendant les parents

LES ROLES DE CHACUN

Le directeur :

Il est le garant du bon fonctionnement du centre en conformité avec la réglementation. Il effectue les tâches administratives et financières, il anime l'équipe et contribue à sa progression ainsi qu'à sa formation. Il gère l'équipe d'animation. Il est disponible, à l'écoute et présent. Il facilite le travail des animatrices et les coordonne. Il est présent dans l'équipe et avec les jeunes. Il a un pouvoir de décision. Il assure les relations avec les familles, l'organisateur et les prestataires extérieurs.

Les animatrices :

Elles rendent compte au directeur de tout ce qu'elles jugent utile et important concernant le fonctionnement, les parents, les enfants. Elles participent aux tâches quotidiennes et collectives. Elles prennent soin du matériel pédagogique, des jeux, des livres, des locaux. Elles sont présentes, à l'écoute et disponibles. Elles proposent et élaborent des projets d'activités. Elles sont responsables des enfants qui leur sont confiés. Elles participent aux réunions, à la vie de l'équipe et à sa dynamique. Elles prennent des initiatives. Elles proposent des activités qu'elles ont préparées à l'avance. Tout ceci dans les règles de sécurité prévues par la législation. Elles sont avant tout garantes de la sécurité morale, physique, affective et psychologique de chacun des enfants.

Le personnel de service :

Nous avons à notre disposition deux personnes de service pour la préparation du réfectoire et pour le ménage. Ces personnes sont garantes et référentes en matière d'hygiène alimentaire et des locaux sur l'accueil de loisirs durant l'été.

INFORMATIONS DIVERSES

La sécurité : Procédures de l'exercice d'évacuation, interdictions, pharmacie :

Les consignes de sécurité ont été rappelées à l'équipe lors des réunions de préparation : arrêter l'activité en cours, tout laisser, se diriger avec son groupe vers le point de rencontre, sans courir, sans paniquer ; compter les enfants et refaire l'appel ; attendre l'arrivée des secours.

Dès le début du séjour, un exercice d'évacuation ainsi que les consignes de sécurité sont faits avec les enfants par le Centre d'incendie et de secours de la ville de Sours.

En cas d'accident, appeler les pompiers et tout de suite la direction pour l'avertir et qu'elle puisse prendre les dispositions nécessaires. Donner aux pompiers l'endroit exact où vous vous trouvez sans paniquer. Ceci n'est valable qu'en dehors du centre sans la présence de la direction.

Un rappel concernant les lois en vigueur est fait à l'équipe. Il est strictement interdit de faire prendre des risques aux enfants. Il faut également respecter les lois françaises ; ne pas fumer dans les lieux publics donc dans le centre de loisirs accueillant des enfants.

L'infirmerie sera aménagée au niveau « de l'armoire des agents » au début du séjour. Un cahier de soin est à la disposition des animatrices qui doivent le tenir à jour dès qu'elles utilisent la pharmacie. Si des produits venaient à manquer, le signaler de suite à la direction afin de pouvoir en racheter. Ne pas oublier de consulter le tableau récapitulatif des problèmes de santé pour pouvoir soigner correctement les enfants sans commettre d'erreur (exemple : allergie au pansement donc ne pas couvrir la plaie d'un pansement.). En sortie, les animatrices doivent emporter les fiches sanitaires et une trousse à pharmacie complète qu'elles auront vérifiée au préalable (désinfectant, pansement, crème pour les coups, ciseaux, pince à écharde, gant...)

Le sommeil, le temps calme :

Le temps calme a lieu de 13h00 à 14h00. Après les repas, il est préférable que les enfants aient des lieux de vie aménagés afin qu'ils puissent se reposer, lire jouer.... Ce temps calme sera préparé comme une activité et donc la présence des animatrices sera nécessaire là où les enfants seront présents.

Pour les plus petits, un temps de sieste sera proposé après le repas afin de respecter au mieux leur rythme, cela dépendra également des activités prévues au planning. A la suite les activités pourront se dérouler normalement.

Les transports :

Le directeur a réservé dans le cadre des activités de l'Accueil de loisirs des bus pour les sorties mais également des minibus de la CCOC afin de se rendre à des sorties très proches par petits groupes. La réglementation est également respectée, le directeur s'assurera que toutes les conditions de sécurité sont réunies (rehausseurs pour les maternels,...)

Les relations avec les familles, avec les enfants :

Les relations avec les familles, avec les enfants sont indispensables, pendant toute la durée du séjour mais également avant. Il est important de donner aux familles toutes les informations nécessaires au bon déroulement du séjour, planning, sortie piscine, séjour court...

L'hygiène alimentaire :

Les repas sont élaborés et livrés par la cuisine centrale de Chartres. Pour les pique-niques, ils seront établis en équipe avec les enfants. Les courses seront réalisées par la direction. Un échantillon sera conservé pendant 5 jours, comme le stipule la réglementation, et les étiquettes code barres) de tout aliment donné aux enfants seront conservées sur un cahier afin d'être présentées en cas de nécessité.

Présentation d'une activité :

(Extrait du mémo guide-120 activités éducatives en CVL, Ministère de la Jeunesse et des Sports-bureau des CVL avril 2002)

Les éléments à prendre en compte dans la préparation d'une activité :

Pour donner du sens à leur démarche, être plus à l'aise dans leurs relations et adapter leurs réactions et le contenu de leurs actions au public et au contexte, les animateurs préparent leurs activités.

Le tableau ci-dessous reprend quelques questions à se poser lors de la préparation d'une activité.

Des questions à se poser pour préparer une activité	
Quelle activité choisir ?	Quel est l'environnement du centre ? (ex : choix d'une activité astronomie, parce que le séjour se déroule en dehors des villes, ou qu'il fait beau et que le ciel est dégagé, choix de mettre en place des ateliers d'arts plastiques ou d'activités scientifiques facilité par la proximité d'un musée, etc....) Quelles sont les attentes exprimées par les enfants ? Quelles sont les compétences techniques disponibles ?
Quels sont les objectifs de l'activité ?	Quels sont les objectifs énoncés dans le projet pédagogique ? La démarche et le contenu de l'activité sont-ils adaptés aux caractéristiques du public (âge, capacités, etc....) En quoi l'activité proposée et la démarche adoptée permet-elle d'atteindre ces objectifs ?
Quels sont les moyens à mettre en œuvre pour mener cette activité dans de bonnes conditions ?	Quels sont les moyens matériels (espace, matériaux, outils) et humains (nbre d'animateurs, compétences, prestataires) dont on dispose pour mener l'activité ? Quel est le temps nécessaire au bon déroulement de l'activité ? (Certaines actions ne permettront d'atteindre les objectifs poursuivis que si elles s'inscrivent sur une période d'au moins une semaine. D'autres peuvent se mettre en place pour une demi-heure...)

LE PROJET PEDAGOGIQUE CONSTRUIT EN EQUIPE : *Thème : « DE BELLES ET BONNES VACANCES »*

Fil du projet

Partie à construire en équipe

DIAGNOSTIC	OBJECTIF(S) GENERAL(AUX)	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTION OU PROJET D'ANIMATION (thématique)	EVALUATION	
<i>(Liste des éléments qui caractérisent mon public Accueil de Loisirs)</i>	<i>(A quoi je veux parvenir ?)</i>	<i>(En faisant quoi ? (verbes d'action)</i>	<i>(Cela se concrétise par)</i>	Indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs <i>(Qu'est ce que j'observe pour savoir si l'objectif a abouti ?)</i>	Outils <i>(Comment je l'observe ?)</i>
<p>Enfants âgés de 3 à 11 ans, issus d'un milieu rural de classe moyenne à plus aisée. Certains enfants sont parfois « livrés à eux-mêmes », quelques enfants ont des soucis de discipline. L'accueil de loisirs se déroule sur un site connu de la plupart des enfants : l'école primaire de la commune. Cependant certains primaires ne la fréquentent pas, ainsi que tous les « 3-5ans ».</p> <p>Bien que la plupart des enfants soient issus d'un milieu rural et plutôt aisé, il s'avère que certains parents et enfants ne connaissent pas bien leur environnement proche.</p>	<p>1- À apprendre à vivre ensemble, à développer la solidarité, l'entraide dans le respect de l'environnement</p>	<p>1- En organisant des inter centres ludiques, sportifs et scientifiques ainsi que diverses sorties culturelles et de loisirs</p> <p>2- En travaillant sur le RESPECT (de l'autre, de la nature, par des activités variées et éducatives)</p>	<p>Rencontre prévue avec les différents ALSH de Chartres métropole (Saint Prest,) sur diverses activités : tir à l'arc, ping pong et fusée à eau. Sortie au parc floral a Orléans, à parc d'Emancé</p> <p>Découverte de l'accueil du Rigeard au travers de l'activité poneys.</p> <p>En appréhendant la nature de façon ludique, sensorielle, imaginaire pour mieux la connaître, l'aimer, la protéger. Elaboration des règles de « bonnes vacances » par les enfants.</p> <p>Participation et création sur les différentes activités. Choix de l'enfant en fonction de l'envie, du temps, du matériel, des personnes et du lieu.</p>	<p>Degré d'implication des enfants, relation entretenue avec les enfants des autres accueils de loisirs (ALSH)</p> <p>Dialogue, échange, tolérance des enfants</p> <p>Degré d'intégration de l'enfant au sein du groupe</p> <p>Observation du comportement des enfants, respect du matériel, les locaux de son environnement et des personnes (enfants comme adultes). Participation des enfants aux diverses ateliers proposés, implication de l'enfant dans le choix de ses activités.</p> <p>Participation de l'enfant sur les temps de vie collective (repas, goûters, ...).</p>	<p>L'évaluation se fera sur le temps du goûter ou en fin d'activité de façon orale ou sous forme d'un tableau avec des symboles indiquant le degré de satisfaction de l'enfant sur l'activité. Elle se fera également entre animateurs sur les temps du midi ou de la réunion du vendredi soir.</p> <p>Nombre d'enfants inscrits aux ateliers, enfants à l'écart, force de proposition des enfants, respect des idées et des règles établies la prise de parole des enfants, l'écoute des uns et des autres, l'utilisation du matériel, des locaux (bon usage, dégradation)</p>
<p>↓</p> <p>PROBLEMATIQUE <i>(en résumé, quel problème principal choisissons-nous de résoudre ?)</i></p> <p>Favoriser les échanges, l'entraide entre les enfants, les parents vivant sur le même territoire ; S'ouvrir aux autres au travers de diverses activités tout en s'amusant et en respectant son environnement.</p>	<p>2- À développer l'autonomie de l'enfant et favoriser son épanouissement.</p>	<p>1- En l'amenant à s'exprimer, à créer par lui-même, à faire des choses seul en plaçant l'adulte comme accompagnateur sur les activités (et non comme faisant à sa place). En lui permettant de développer son imagination, sa créativité et sa réflexion tout en s'amusant au travers des différentes activités proposées.</p> <p>2- En donnant envie, par le biais d'activités riche faite à l'ALSH par leurs enfants, de redynamiser les parents vers diverses activités.</p>	<p>Poneys, piscine, fusées à eau, micro fusées, land art, balade nature, création manuelle diverse, jeu d'expression, cuisine, atelier photo ...</p> <p>L'animateur sera garant du bon déroulement des activités et laissera l'enfant autonome sur certaines tâches. Il aidera l'enfant à devenir plus autonome sur les moments de repas, d'activité, de rangement, d'entraide.</p>	<p>Participation des enfants aux divers ateliers, réalisation, imagination, diversité des compositions, compréhension des consignes, nombre d'enfants ayant réalisé leur activité manuelle de façon autonome ; degré d'implication de l'enfant pendant son activité, appropriation et imagination lors de l'activité.</p>	<p>Originalité des différentes fabrications, implication des enfants dans l'activité, le retour des enfants, le retour de la boîte à idées (permettant une expression libre).</p> <p>Les sourires, les rires et l'appréciation de l'enfant sur ses vacances, l'envie de faire partager son expérience à d'autres. Le souhait de prolonger l'activité chez lui.</p> <p>Les changements de comportement observés durant la semaine.</p>

EVALUATION DES OBJECTIFS GENERAUX